

# Conseil ED

Vendredi 18 octobre 2024

---

**Présents** : Priscilla Bayle, Manon Bocquel, Émilie Brochard (*proc. FF*), Laurent Guyard, Myriam Heurtz, Jean-Bernard Huchet (*inv.*), Nicolas Labarre (*inv.*), Cyril Mallet, Philippe Martinez, Cécile Massé, Daciana Papura, Juliette Rosebery, Stéphane Rottier (*inv.*), Nadia Sénéchal, Christine Veschambre-Couture.

**Excusés** : Mathilde Augoyard, Marie-Lise Benot (*inv.*), Estelle Blanquart, Brigitte Bordes, Xavier Crosta (*inv.*), Frédéric Danjon (*inv.*), Pascal Duris (*inv.*), Florian Ferchiche, Elisa Marguerit, Alain Mollier, Jacques Jaubert (*inv.*), Jérôme Ogée (*inv.*), Véronique Pallet (*inv.*), Solange Rigaud (*inv.*), Marie-Laure Saulnier, Benoît Sautour (*inv.*), Jörg Schäfer (*inv.*), Éric Villenave (*inv.*).

---

Le quorum est atteint avec 13 membres votants présents ou ayant donné procuration.

### Ordre du jour :

- › Présentation des nouveaux membres du conseil
- › Demandes d'ADT et d'autorisation d'inscription à l'HDR
- › Bilan des demandes de réinscription (4A et plus)
- › Taux d'encadrement (p. 5 RI de l'EDSE)
- › Informations générales
- › Questions diverses

- **Présentation des nouveaux membres du conseil**

Deux nouveaux membres sont accueillis dans le conseil de l'ED : Nadia Sénéchal (Professeure à l'université de Bordeaux, UMR EPOC) est membre votant du conseil en sa qualité de directrice de l'Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers (OASU). Elle remplace Jacques Giraudeau. Le deuxième nouveau membre est Nicolas Labarre (Professeur à l'université Bordeaux Montaigne, laboratoire CLIMAS) est membre invité au conseil en sa qualité de VP Recherche de l'université Bordeaux Montaigne. Il remplace Nathalie Jaëck.

- **Demandes d'ADT et d'autorisation d'inscription à l'HDR (annexe 1)**

Une demande d'ADT a été présentée et sera transmise avec avis favorable pour examen par le conseil académique. La candidate devra suivre la formation à l'encadrement des doctorants.

Trois dossiers de demandes d'autorisation d'inscription à l'HDR ont été présentés. Ils seront transmis avec avis favorable pour examen par le conseil académique.

Pour les demandes ADT/HDR à venir, le calendrier 2024-2025 est présenté. Il comprend les dates de réunions du conseil académique, les dates des 3 périodes de déroulement de la formation obligatoire des encadrants, les dates du conseil de l'ED qui examinera les dossiers de demandes ainsi que les dates de dépôt des dossiers à l'ED par les candidats. Ces informations sont en ligne sur le site du doctorat : <https://doctorat.u-bordeaux.fr/encadrantes-encadrants/hdr-adt>

- **Bilan des demandes de réinscription (4A et plus)**

Les demandes de réinscription en 4A et plus ont été examinées par la commission ad hoc le 24 septembre 2024 permettant une réinscription avant la date limite du 11 octobre 2024. C'est un bilan de ces demandes par spécialité qui est présenté au conseil de l'ED pour approbation. Toutes les demandes ont reçu un avis favorable.

- **Taux d'encadrement (p. 5 RI de l'EDSE)**

Un point est fait sur le taux d'encadrement tel qu'il est défini dans le règlement intérieur de l'ED. Ce point fait suite à des échanges en 2023 au moment de l'examen de l'offre de thèse qui soulève inévitablement la question de la capacité d'encadrement de chaque membre ADT ou HDR de l'ED.

Afin d'avoir la vision la plus concrète possible de la situation et d'être en mesure de se prononcer sur le fait de conserver cette règle et/ou de la modifier, plusieurs éléments sont présentés. Le premier constat chiffré est le suivant : à la rentrée 2024, l'ED compte une centaine de doctorant et 134 HDR.

Pour comparaison, les données sur le taux d'encadrement, le nombre de doctorants et le nombre d'HDR sont présentées pour plusieurs ED à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Ces premières informations montrent que le taux d'encadrement est majoritairement à 300% (voire à 200% dans l'ED EGGAL à Brest et à 400% à l'ED SPI à Bordeaux). Le fonctionnement de l'EDSE pour ce critère de taux d'encadrement maximal à 300% est comparable à celui de plusieurs autres ED à l'échelle nationale et locale.

La question du taux d'encadrement est importante à discuter en amont de l'offre de thèse puisque le taux d'encadrement de chacun sera pris en compte dans les critères. Si le taux d'encadrement maximal ne semble pas être remis en cause dans l'EDSE, il est possible de s'interroger sur deux aspects : 1) limiter le nombre de doctorants/encadrant en-deçà de 6 (4 ou 5 par exemple) et 2) le RI de l'ED ne mentionne pas la prise en compte des thèses co-encadrées à l'extérieur. Ce point est peut-être à revoir.

- **Informations générales**

Plusieurs points sont abordés dans les informations générales.

- Rapporteur étranger dans un jury de thèse ou d'HDR : nouvelle procédure au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Seul le grade de « Professor » donne de fait une équivalence, tous les autres grades doivent être expertisés par le conseil académique qui délivre les équivalences. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'expertise par le conseil académique se fera a priori et non a posteriori comme cela était le cas depuis plusieurs années. Le conseil académique se réunira 1 fois par mois pour examiner les dossiers.

Cette nouvelle règle s'accompagne donc d'une nécessité absolue d'anticipation sur les jurys de thèse et d'HDR. Le délai des 8 semaines pour déclarer son jury sur ADUM doit dorénavant compter l'expertise en amont du conseil académique.

- UBGSR Mobilité internationale, summer call  
Un total de 13 candidatures a été déposé à l'appel summer call dont 3 relevant de l'EDSE. Deux demandes ont reçu un avis favorable, le troisième dossier a été retiré avant expertise.
- Appel à Projet : Mature your PhD +  
Cet appel est présenté : les objectifs, le cadre, les moyens, le calendrier 2024. En 2024, 5 candidats ont été retenus sur les 8 ED parmi lesquels une doctorante de l'EDSE (spécialité Physique de l'environnement). A l'issue de l'audition, son projet a reçu un avis favorable.
- Agenda 2024-2025  
Plusieurs dates concernant les réunions du conseil et de la commission ad hoc sont données pour l'année 2024-2025 (voir annexe 2). La date à retenir dans l'immédiat est le 21 novembre : Journée de Rentrée du Doctorat.

- **Questions diverses**

Dans le cadre de l'accueil des doctorants internationaux, la question du logement est très problématique : manque d'aide, manque d'information, pas de place. Ce problème remontera à l'échelle du collège des écoles doctorales. Une solution, même imparfaite, serait peut-être de mettre ensemble toutes nos ressources en termes de logement (locations sur des plateformes diverses) pour être en capacité d'aider au mieux.

Fait à Pessac, le 3 décembre 2024